



L'écho Longvillois



BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2020

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI de 10h à 12h
et de 18h à 20h
VENDREDI de 10h à 12h

PERMANENCE DES ELUS

LUNDI de 18h30 à 19h

COORDONNES DE LA MAIRIE

28 Rue de Tateville
62630 LONGVILLIERS
03.21.90.71.79

mairielongvilliers@wanadoo.fr

site internet :
www.longvilliers.fr

Longvillois, Longvilloise,

Après ce printemps particulier, l'équipe municipale que vous avez choisie est enfin en place. Nouveaux et anciens élus prêts à s'investir pour votre commune !

Je tiens à remercier les électeurs et les électrices pour la confiance qu'ils nous ont accordés lors de ces deux tours de scrutin.

Elu maire lors de la séance d'installation du 3 Juillet 2020, c'est pour moi un honneur d'administrer notre village, accompagné d'une équipe motivée et enthousiaste.

Le Conseil a choisi de me suppléer par Jean-Bernard SAILLY, 1^{er} Adjoint ; de Nathalie GOSSELIN, 2^{ème} Adjointe ; de Mickael BAILLET, 3^{ème} Adjoint.

Comme vous pourrez le voir ci-après, la désorganisation administrative due à la pandémie du COVID-19, nous a immédiatement imposé une 1^{ère} réunion de Conseil au programme très chargé. Mais nous avons réussi à tout finaliser et tous les conseillers ont pris part aux différentes commissions de leur choix, nous permettant ainsi, dans les prochains mois, de pouvoir travailler sur les dossiers en cours et sur notre programme.

A votre écoute, le bien vivre à « Longvilliers » sera notre fil rouge.

Votre tolérance et le respect de votre environnement y contribueront beaucoup. Je souhaite que les petits tracas de cette ruralité vivante (les volailles, les chiens, les tondeuses, les tracteurs...) n'affectent pas le fonctionnement de votre équipe municipale, qui aura bien d'autres préoccupations avec notamment la sécurité routière... On roule beaucoup trop vite dans ce long...villiers.

Malheureusement cet été, aucune manifestation ne sera possible. Nous n'avons pas les moyens physiques et financiers d'assurer des événements avec les protocoles bien spécifiques et obligatoires en cette période de COVID-19. Nous préférons attendre et reprendre les festivités quand la situation sera plus sereine.

Bonne lecture,

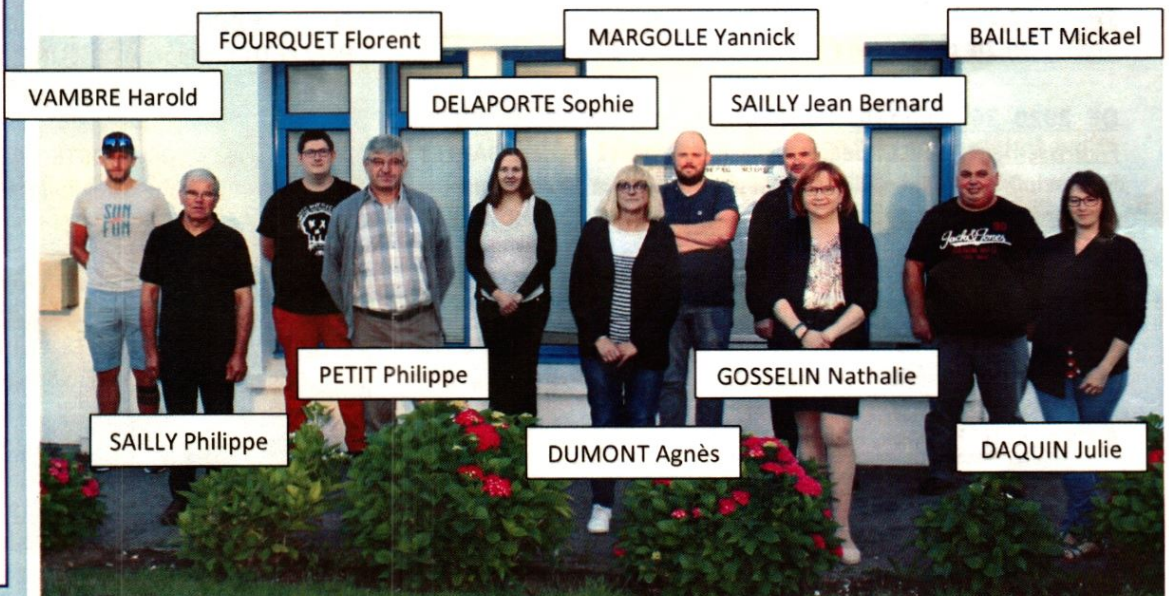
Le Maire,
Philippe PETIT

information

CORONAVIRUS COVID-19
5 MESURES
POUR EMPÊCHER LA PROPAGATION DES VIRUS

- ÉVITEZ TOUT CONTACT RAPPROCHÉ (SERREZ LES MAINS OU FAIRE LA BISE)
- LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.
- UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUCELLE FERMÉE.
- SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.
- RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.

www.coronavirus.brussels
www.info-coronavirus.be
Ou contactez le 0800 14 689



Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

DE 2020-19 : DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DE RESULTATS 2019

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	116 995.94	0.00	2 712.77	0.00	119 708.71
Opérations de l'exercice	104 295.22	147 564.41	100 753.82	98 855.92	205 049.04	246 420.33
TOTAUX	104 295.22	264 560.35	100 753.82	101 568.69	205 049.04	366 129.04
Résultat de clôture	0.00	160 265.13	0.00	814.87	0.00	161 080.00

Il a été décidé que 35 000€ seront affectés en recette d'investissement.

DE 2020 20 : DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DU BUDGET 2020

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 267 312.13€ et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 91 093.40€. A noter que la participation pour le fonctionnement du RPI est arrêtée pour 2020 à la somme de 15 944.36€.

DE 2020 21 : DELIBERATION CONCERNANT LES DELEGATIONS DU MAIRE

DE 2020 22 : DELIBERATION CONCERNANT LE MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRES ET DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire a déclaré ne pas vouloir prendre la totalité de son indemnité. En effet, depuis le 1er Janvier, le gouvernement a modifié le taux fixé pour les maires. Il est passé de 17% à 25.5% de l'indice brut terminal. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite un taux de 21% de l'indice brut terminal pour son indemnité.

Madame et messieurs les adjoints ont déclaré eux également ne pas vouloir du taux de 9.9% pour leur indemnité. Afin de ne pas avoir d'impact budgétaire par rapport au dernier mandat, ils ont choisi de définir leur taux à 4.45% de l'indice brut terminal, soit la somme des indemnités des 2 derniers adjoints divisés par 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 10/07/2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 21% de l'indice brut terminal et des adjoints à 4.45% de l'indice brut terminal.

DE 2020 23 : PROPOSITION DE LA LISTE DE PRESENTATION DE LA COMMISSION COMMUNAL DES IMPOTS DIRECTS

Commissaires titulaires : Yves MARTEL, Philippe SAILLY, RENAUX Daniel, GOSSELIN Nathalie, DUMONT Agnès, DUPEND Stéphane, BAILLET Mickael, HANQUEZ Lucien, JUNG Patrick, BLONDEL Nelly, MARGOLLE Yannick, ANDRIEUX Gérard

Commissaires suppléants : FOURRIER Béatrice, SAILLY Jean Bernard, JOLY Véronique, DELATTRE Jean Pierre, FOURQUET Florent, MASSET Kathy, SAILLY José, VAMBRE Harold, BOITREL Christelle, DELAPORTE SOPHIE, DAQUIN Julie, VANEKOUT Françoise

DE 2020 24 : DELIBERATION POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres titulaires : SAILLY Jean Bernard BAILLET Mickael SAILLY Philippe

Membres suppléants : DAQUIN Julie DUMONT Agnès MARGOLLE Yannick

DE 2020 25 : DELEGUES DESIGNES AUPRES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

CA2BM : PETIT Philippe et SAILLY Jean Bernard

SYNDICAT MIXTE AGEDI : SAILLY Jean Bernard

MINISTERE DE LA DEFENSE : PETIT Philippe

AFR : PETIT Philippe

SECURITE ROUTIERE : BAILLET Mickael

RPI : PETIT Philippe, GOSSELIN Nathalie, DELAPORTE Sophie

DE 2020 26 : CREATION COMMISSIONS COMMUNALES

Fleurissement : SAILLY Jean Bernard, DUMONT Agnès, BAILLET Mickael, DAQUIN Julie, DELAPORTE Sophie, SAILLY Philippe

Sécurité routière : BAILLET Mickael, FOURQUET Florent, SAILLY Jean Bernard.

Travaux : PETIT Philippe, SAILLY Jean Bernard, BAILLET Mickael, SAILLY Philippe, MARGOLLE Yannick, GOSSELIN Nathalie.

Budget : SAILLY Jean Bernard, GOSSELIN Nathalie, DELAPORTE Sophie, DUMONT Agnès.

Fêtes et cérémonie : tous les conseillers.

Justice : PETIT Philippe, ROLAND Caron.

Communication : DELAPORTE Sophie, SAILLY Jean Bernard, GOSSELIN Nathalie, DAQUIN Julie, DUMONT Agnès.

Vie scolaire : FOURQUET Florent, MARGOLLE Yannick, SAILLY Jean Bernard, GOSSELIN Nathalie.

Aide à la personne : SAILLY Jean Bernard, GOSSELIN Nathalie.

Cimetière : DUMONT Agnès, SAILLY Philippe.

Participation citoyenne : FOURQUET Florent, BAILLET Mickael, PETIT Philippe, DELAPORTE Sophie, DUMONT Agnès, GOSSELIN Nathalie, SAILLY Jean-Bernard

DE 2020 27 : DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Club des Aînés de la Vallée de la Dordogne : 190€ ;

La CUMA : 250€ ;

Le Comité des fêtes : 200€

RAPPEL



La destruction des chardons est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains clos ou non. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause, ou à défaut, à son propriétaire ou usufruitier. Cette obligation est également imposée à l'Etat, au Département, aux communes pour leur domaine public ou privé.

Elle doit être effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée ou renouvelée **AVANT FIN JUILLET.**

Le Code Civil dans son article 673 rappelle au propriétaire que toutes branches, d'arbres, d'arbustes, arbrisseaux, ou racines, ronces et brindilles, qui avancent sur le domaine public ou sur le voisin, est une infraction.

Il est contraint de les couper puisqu'elles dépassent de sa propriété et empiètent sur les voisins, voies et chemins. N'oubliez pas de ramasser les branches !

A défaut d'exécution, des opérations d'élagage seront effectuées au frais des contrevenants.

L'article 671 rappelle que les plantations sont permises à la condition de respecter les distances et hauteurs au regard des limites séparatives.

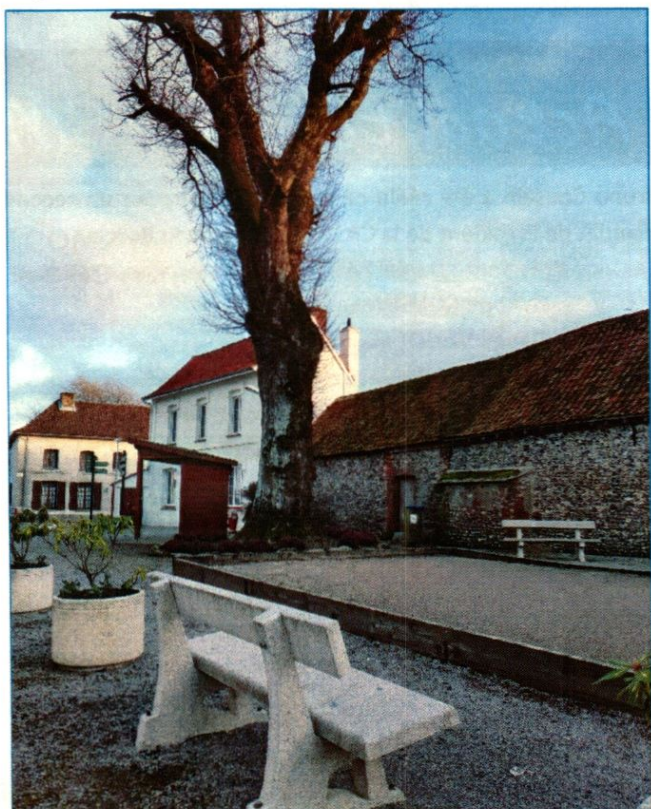
L'article 667 rappelle que la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais commun.



Cet entretien doit être effectué au plus tard le 15 Août 2020.

ARBRE DU 8 MAI

Certains habitants de la commune, nous ont averti sur l'aspect dangereux du tilleul « Place du 8 Mai ». Une double expertise gratuite a été commandée pour connaître son état de santé et prendre, si besoin, les dispositions nécessaires à la sécurisation de la place.



INFOS COMMUNALES

Fibre :

La fibre est opérationnelle sur la commune mais pas dans tous les quartiers. Vous serez contactés par votre opérateur pour le changement d'abonnement.

Linky :

Vous avez peut-être reçu un courrier, vous informant qu'un compteur linky sera bientôt installé chez vous. ENEDIS vous rappelle que pour cette installation, elle ne communique que par courrier et non par téléphone. Tout démarchage téléphonique pour l'installation de ce type de compteur est frauduleux. Pour toute information, rapprochez-vous du numéro de téléphone suivant : 0800 054 659 (service et appel gratuits).

Fauchage :

La CA2BM a procédé au fauchage des talus début juillet. Pour rappel, afin de préserver la biodiversité, la commune de Longvilliers s'est engagée dans une gestion raisonnée de l'entretien des bords de route. Le fauchage raisonné, c'est "faucher autant que nécessaire, mais aussi peu que possible". Deux orientations majeures guident cette action à savoir retarder au maximum la première intervention (l'herbe repousse moins vite si l'on coupe au stade épiaison) et les économies réalisées pour la commune.

Fermeture de la Mairie du 7 au 19 Août 2020

SIVU du RPI

Le Mercredi 8 Juillet a eu lieu le renouvellement du bureau du Syndicat Intercommunal du RPI. Les délégués des communes de Cormont, Hubersent, Longvilliers et Maresville ont ainsi élu :

Nathalie GOSELIN, Présidente du SIVU

Rénauld BOMY, Vice Président du SIVU

PAROISSE

Le diocèse d'Arras nous informe qu'il y a un nouveau curé pour la paroisse « Notre Dame de Foy ». Ainsi Mgr Jean-Paul JAEGER, évêque du Diocèse d'Arras, a nommé l'abbé Luc DUBRULLE pour prêcher dans notre paroisse et dans la paroisse voisine « Sainte-Famille en Terre d'Opale ». Dès la rentrée, des cérémonies religieuses auront de nouveau lieu dans notre Eglise (messe, baptême, mariage...).



VIGILANCE et SECURITE

• Opération Tranquillité Vacances

A la veille de la période des congés d'été, nous vous rappelons l'existence de l'opération tranquillité vacances qui vous assure une surveillance de votre résidence par la gendarmerie. Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, il suffit de remplir un formulaire que vous trouvez en ligne

(www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033)

ou bien à la brigade de gendarmerie. L'opération tranquillité vacances doit être demandée 48h avant votre départ au minimum. En cas de vacances interrompues, il est nécessaire de prévenir la brigade de gendarmerie de votre retour.

• Participation citoyenne

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. (*Dispositif bientôt sur la commune*)

TRAVAUX 2020

• Chaudière de l'école :

Suite à plusieurs pannes consécutives, le Conseil municipal précédant a fait une demande de devis et délibéré sur le choix de l'entreprise. Le Conseil Municipal a validé ce choix lors de la réunion du 10 Juillet 2020 et a prévu la dépense d'investissement dans son budget 2020. Une demande de fond de concours auprès de la CA2BM sera demandée pour financer ce projet.

• Cour de l'école :

Les travaux étaient prévus cet été. Cependant avec la pandémie du COVID, et au vote du budget en juillet, la réfection de la Cour de l'école se fera en 2021. En effet, afin de pouvoir faire les travaux en toute sécurité, 2 mois consécutifs sans école est primordial. Une demande de fond de concours auprès de la CA2BM sera également demandée pour financer ce projet.

SITE INTERNET

Retrouvez toutes l'actualités de la commune sur notre site internet : www.longvilliers.fr



Actualités CA2BM

Bruno Cousein a été réélu ce jeudi 16 juillet pour un second mandat de Président de la CA2BM. Le nouveau Bureau

1er Vice-Président : Daniel FASQUELLE (maire du Touquet-Paris-Plage)

2^{ème} V-P : Philippe COUSIN (maire d'Ecuires)

3^{ème} V-P : Claude VILCOT (maire de Groffliers)

4^{ème} V-P : Philippe FAIT (maire d'Etaples-sur-Mer)

5^{ème} V-P : Jean-Claude DESCHARLES (maire de Saint-Josse)

6^{ème} V-P : Pierre DUCROCQ (maire de Montreuil-sur-Mer)

7^{ème} V-P : Walter KAHN (maire de Cucq)

8^{ème} V-P : Dominique MASSON (maire de Beutin)

9^{ème} V-P : Mary BONVOISIN (maire de Merlimont)

10^{ème} V-P : Jacques FLAHAUT (maire de Sorrus)

11^{ème} V-P : Gaston CALLEWAERT (maire de Camiers-Sainte-Cécile)

12^{ème} V-P : Jean-Claude ALLEXANDRE (maire de Campigneulles-les-Petites)

13^{ème} V-P : Hubert DOUAY (maire de Campigneulles-les-Grandes)

14^{ème} V-P : Geneviève MARGUERITTE (maire de Lefaux)

15^{ème} V-P : Joël LEMAIRE (maire de Verton)